

## **CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 06 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le treize décembre deux mil dix-huit à vingt heures

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Investissements 2019
- 2 - Compte rendu du conseil d'école
- 3 - Fleurissement
- 4 - Mise en place de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales
- 5 - Vente de bois
- 6 - Demande d'aide financière ESM soirée des 50 ans du club
- 7 - Commerce

QUESTIONS DIVERSES

### **SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018**

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Etaient présents : M. Didier GENDRON, Mme Brigitte RUAULT, M. Joël TESTIER, M. Philippe PLU, M. Emmanuel VIOT, M. Christophe LIVET, M. François BERSON, M. Rudy OSMONT

Etaient absents excusés : M. David GOUGEON, Mme Sylvie GUIARD, M. Jürgen VERLEUR (a donné procuration à M. Joël TESTIER), Mme Maryline GENIER, Mme Annick COLIN

Etait absente non excusée : Mme Sabrina GAREL

Secrétaire de séance : M. Christophe LIVET

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 08 novembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

### **1 - INVESTISSEMENTS 2019**

Les projets d'investissements pour l'année 2019 sont :

- Peinture, tapisserie secrétariat et bureau du maire
- Rideaux bureau du maire
- Guirlande église
- Protection abri bus, toilettes publiques
- Nettoyage vapeur toiture de l'église
- Bardage atelier
- Tracteur

De plus, Mme Ruault donne un compte rendu de la commission finances qui a eu lieu le mardi 4 décembre 2018. La situation budgétaire de la commune de Maisoncelles-du-Maine est saine. Il en ressort des excédents dans les deux sections : fonctionnement et d'investissement.

### **2 - COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE**

A la suite du conseil d'école qui a eu lieu le 20 novembre au Bignon-du-Maine, le nombre total d'élèves scolarisés au R.P.I. est de 80 élèves (-5 par rapport à l'an dernier).

Une rencontre avec Monsieur MESLET, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Mayenne Sud Est, aura lieu le jeudi 20 décembre pour présenter la situation du R.P.I. à la rentrée prochaine.

Concernant le transport scolaire, les parents sont satisfaits de l'encadrement de la sortie des élèves du car afin de les amener à la garderie.

### **3 - FLEURISSEMENT**

Nous avons reçu par mail le passage courant de l'été 2019 des membres du jury des villes et villages fleuries. Le jury avait mis un avertissement en 2018 car le niveau de labellisation ne correspond plus à ce qui a pu être observé sur le terrain. Dans le cas où les pistes de progrès n'auraient pas été prises en compte, une fleur sera retirée à la commune.

Monsieur le Maire propose que l'on se retire de cette labellisation.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide que la commune se retire du concours des « villes et villages fleuries » et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **4 - MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE POUR LA GESTION DES LISTES ÉLECTORALES**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, mise en place du répertoire électoral unique qui sera utilisé pour la première fois lors des élections européennes en lien avec l'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Des commissions de contrôle seront instituées à partir de cette date à raison d'une par commune, en lieu et place des actuelles commissions administratives. Ces commissions examineront notamment les recours administratifs formés par les électeurs, préalablement à tout recours contentieux contre les décisions de radiation ou d'inscription sur les listes électorales.

Les règles de composition de ces commissions dans les communes de 1000 habitants sont fixées comme telles :

- D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal.
- D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département
- D'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

Monsieur le Maire propose au plus jeune conseiller municipal de faire partie de la commission de contrôle.

### **5 - VENTE DE BOIS**

Lors de la dernière réunion de conseil, les membres du conseil municipal avaient décidé de mettre en vente du bois (environ 1 corde de bois divers). Une seule proposition nous est parvenue pour une somme de 45€ le tout.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette offre à 45€ et autorise Monsieur le Maire à faire le titre correspondant à cette vente.

### **6 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ESM SOIRÉE DES 50 ANS DU CLUB**

Cet ordre du jour est reporté à la prochaine réunion de conseil dans l'attente de renseignements complémentaires provenant de l'association ESM.

## **7 - COMMERCE**

Monsieur le Maire a rencontré Mme Isabelle FRANÇOIS le mardi 4 décembre. Elle souhaitait connaître les projets de la commune par rapport à son fonds de commerce. Monsieur le Maire lui a expliqué que la commune était dans l'attente des demandes d'aides financières (DETR et subvention Région).

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les différentes licences (IV, tabac et grattage) sont valables jusqu'en novembre 2019.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Demande de participation de Maisoncelles Animations**

Maisoncelles Animations a réservé la salle polyvalente de la commune le 31 décembre pour organiser une petite Saint Sylvestre. Il demande de bénéficier du tarif normal de location de 236.00€ (sans la majoration du tarif du 31 décembre d'un montant de 344.00€), tout en sachant que l'association ne l'a jamais utilisée durant l'année.

Après discussion, les membres du conseil municipal délibèrent favorablement au tarif normal de 236.00€ pour la location de la salle le soir de la Saint Sylvestre et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

### **2 - Participation GEMAPI**

Lors de la réunion de conseil du 15 février 2018, le conseil municipal acceptent de participer à hauteur de 937€ dans le cadre du transfert de charges concernant le dossier GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) malgré que Maisoncelles n'a eu aucune charge en 2017. C'était la communauté de communes du Pays Meslay-Grez qui proposait de participer dans le cadre de la solidarité entre les 22 communes du Pays. Après réflexion et après avoir eu connaissance de la décision de la commune de Ruillé Froid Fond, qui se trouve dans le même cas c'est-à-dire pas de charge, la commune de Maisoncelles demande à se retirer de ce processus de la GEMAPI.

Après délibération, les membres demandent le retrait de la délibération n°2018-009 et ne souhaitent plus participer à hauteur de 937€ dans le cadre du transfert de charges concernant le dossier GEMAPI.

### **3 - Eclairage public**

Une remarque a été rapportée comme quoi l'éclairage public restait allumé la nuit dans les rues d'Anjou et du Maine. Monsieur le Maire a pris note. Il a contacté le Territoire d'Energie de la Mayenne afin qu'il fasse le nécessaire.

Levée de séance à 21h30

Pour information :

- Pot du personnel : mercredi 19 décembre à 19h00 à la salle de motricité
- Vœux du maire : vendredi 25 janvier à 18h00 salle polyvalente
- Flambée des sapins : vendredi 11 janvier
- Commission fleurissement : samedi 12 janvier à 10h00
- Prochaine réunion de conseil : vendredi 01 février à 20h30